La téléconsultation assistée sur la CPTS Berry Vierzon Sologne

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Il s'agit de **téléconsultation programmée** où le patient est **assisté par un professionnel de santé** afin de l'accompagner durant la consultation en :

- Prenant les constantes,
- Reformulant les problématique
- Permetant au médecin d'ausculter le patient à distance avec des objets connectés (sthétoscope et otoscope).

La téléconsultation assistée pourra être utilisée dans le cadre du SAS

POUR QUI EN PRIORITÉ ?

La téléconsultation assistée s'adresse en priorité **aux patients sans médecin traitant ne pouvant pas se déplacer ou pas à l'aise avec l'informatique pour :**

- **du soin programmé,**
- **du renouvellement d'ordonnance,**
- **du suivi de pathologie, etc**

COMMENT LA TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE SE DÉROULE ?

01- Phase préparatoire à la téléconsultation - 10 minutes

- **L'infirmier effectue un recueil de données et informations nécessaires au médecin** pour effectuer la téléconsultation.
 - Données administratives, Prise de constantes
 - Transmission des dernières ordonnances ou analyses si besoin

Cette phase s'exécute en amont de la connexion avec le médecin téléconsultant.

02- Consultation avec le médecin téléconsultant - 10 minutes

Cette phase met en relation le patient et l'infirmier avec le médecin

- **Le médecin ouvre un dossier de suivi du patient**
- **L'infirmier manipule les objets connectés** selon les consignes du médecin téléconsultant,
- **Il reformule si besoin l'échange** entre le patient et le médecin.
- A l'issu de la téléconsultation, **le médecin téléconsultant télétransmet de manière sécurisé les documents, peu les envoyer sur le DMP du patient**

03- Finalisation de la téléconsultation

- **L'infirmier imprime les documents et les remet au patient**

POUR QUEL PATIENTS ? ET AVEC QUEL MÉDECIN ?

- **Les patients sans médecin traitant :**
 - Ayant des difficultés à se déplacer
 - Pas à l'aise avec les outils informatiques
 - Polypathologiques et ayant besoin d'un suivi (un dossier médical est créé pour chaque patient afin de permettre un suivi)

→ **Avec des médecins basés à Bourges exerçant pour TéléMédical Solution 18 avec comme garantie :**

- Conventionnement avec les labos du territoire pour la transmission et la garantie de lecture des biologies
- Respect strict des règles légales liées aux téléconsultations
- Pas de frais supplémentaire pour le patient & prise en charge du tiers payant
- Organisation d'un suivi ou d'une orientation en cas de besoin

- **Les patients dont le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas disponible dans les 48h** (avec envoi du compte rendu de téléconsultation au médecin traitant) Attention il convient de bien s'assurer que le patient à tenté de joindre son médecin traitant

- **Les patients ayant un médecin traitant mais ayant des difficultés pour se déplacer au cabinet***

* En cours de déploiement

→ **Avec le médecin traitant du patient** en remplacement ou en complément d'une visite à domicile pour améliorer le suivi du patient

QUI PEUT DONNER UN RENDEZ-VOUS POUR LES TÉLÉCONSULTATIONS ASSISTÉES ?

Tout professionnel de santé de la CPTS peut appeler les cabinets infirmiers faisant de la téléconsultation assistée pour prendre un rendez-vous pour votre patient. (merci de privilégier au maximum le cabinet du patient)

Trouver les infirmiers equipés pour la téléconsutation assistée en flashant le QR code ou sur https://cptsbvs.fr/cartotcassiste/

Carte évolutive en fonction des cabinets équipés

07.84.17.02.21 coordination@cptsbvs.fr https://cptsbvs.fr